

INFOCOMPTES

N° 008 - mars 2018

Lettre d'information de la Cour des Comptes du Sénégal



INFOCOMPTES

Newsletter d'information de la Cour des Comptes du Sénégal

N° 008 - MARS 2018

SOMMAIRE

Edition spéciale sur la prestation de serment et l'installation du Premier Président de la Cour des Comptes

A LA UNE

PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION DU 1^{er} PRESIDENT DE LA COUR DES COMPTES

Le lundi 12 mars 2018, s'est tenue, au siège de la Cour Suprême à Dakar, l'**audience plénière solennelle de prestation de serment et d'installation** du Premier Président de la Cour des Comptes, M Mamadou FAYE, nommé à ce poste par décret n°2018-457 du 13 février 2018.



LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DES COMPTES PRETANT SERMENT

L'audience a débuté sous la présidence de M Abdoul Madjib GUEYE, Président de la Chambre des Entreprises publiques de la Cour des Comptes. Il est revenu d'abord au Procureur Général près la Cour des Comptes de faire ses réquisitions.

Ensuite, le Président de séance a retracé le brillant parcours du Premier Président Mamadou FAYE. Il a également relevé les défis qui attendent sa présidence. Enfin, il a invité le Premier à se lever pour prêter son serment.

La manifestation a été rehaussée par la présence du Ministre de l'Economie, des Finances et du Pan Vice-président du Conseil supérieur de la Cour des Comptes, du Président de la Cour des Comptes de l'UEMOA conduisant une délégation, de hautes autorités judiciaires, d'anciens emplois supérieurs de la Cour des Comptes, des directeurs de l'Administration centrale, divers invités et des populations de Thiaroye sur mer dont est originaire le Premier Président Mamadou Faye.

La cérémonie a été clôturée par un sympathique cocktail offert par Cour des Comptes à ses invités.

LES PRIORITES IDENTIFIEES PAR LE PREMIER PRESIDENT

Au cours de son allocution, le Premier Président a remercié le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan et identifié les priorités de son mandat. Il s'agit notamment :

Remerciements au Ministre de Economie, des Finances et du Plan

A l'endroit de **Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan**, vous avez su rendre la Cour attrayante au point que maintenant beaucoup de cadres de la Haute Administration veulent bien venir y servir. En effet, dans le cadre de l'amélioration continue de nos conditions de travail, vos Directeurs généraux ont, jusqu'ici, toujours examiné, avec toute la bienveillance et l'objectivité requises, les demandes de la Cour des Comptes.

1- La production de la Cour

« La culture de la reddition des comptes exige de la Cour des efforts pour une augmentation du nombre de ses rapports de contrôle, une amélioration de la qualité desdits rapports ainsi que leur publication à bonne date.

C'est dire que les retards accusés présentement dans la production de notre Rapport public général et dans le jugement des comptes des comptables publics doivent être résorbés comme l'ont été ceux concernant le Rapport sur l'exécution des lois de finances.

Nous nous engageons à trouver, au niveau du Cadre de Concertation entre la Cour et le Ministère des Finances, une solution définitive aux difficultés rencontrées pour le jugement des comptes des comptables publics mais aussi, à assurer une production et une publication régulières de nos rapports comme nous y invite, d'ailleurs, le Code de transparence.



LE PREMIER PRESIDENT AVEC LES MEMBRES DE LA COUR DES COMPTES A L'ISSUE DE L'AUDIENCE

2- Le projet de siège de la Cour

Depuis quelques années, les services de la Cour sont éclatés dans trois sites distants, situés au centre ville à l'immeuble Fayçal, au Point E et aux Almadies. Cette situation préjudiciable au bon fonctionnement de l'Institution aurait dû être dépassée depuis longtemps, si l'entreprise en charge de la construction du nouveau siège avait respecté ses engagements.

Une solution rapide devra être trouvée pour le parachèvement de la construction et l'équipement de cet immeuble afin de permettre à la Cour d'accomplir ses missions dans la sérénité indispensable pour une justice financière performante

3- Le recrutement de personnels magistrats

Le dernier recrutement de personnels magistrats de la Cour remonte à 2003. L'effectif actuel est de 21 magistrats dont neuf emplois supérieurs du siège et du parquet. Cette situation intenable empêche les vérificateurs de bien occuper le périmètre de contrôle de la Cour.

C'est le lieu pour moi de dire l'urgence capitale à doter la Cour de ressources humaines de qualité. C'est ce qui justifie, Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, nos attentes pour des postes budgétaires qui permettront à la Cour de recruter, cette année, aussi bien des magistrats que des assistants de vérification.



UNE VUE DE LA SALLE D'AUDIENCE

4- Renforcement des relations avec les partenaires

La performance de la Cour appelle un partenariat toujours plus fort avec l'Assemblée nationale que la Cour doit assister dans le cadre du contrôle de l'exécution des lois de finances.

Elle demande également une collaboration avec les autres organes de contrôle de l'Etat pour ce qui est du contrôle interne.

Elle impose aussi le raffermissement des relations de la Cour des Comptes avec les Partenaires techniques et financiers, les Conseils des ordres professionnels, les organisations de la Société civile, la Presse, le monde académique etc.

Je demeure convaincu que la prise en charge des priorités, déclinées ci-dessus, permettra à la Cour d'atteindre sa vitesse de croisière. »



DES INVITES DE MARQUE DE LA COUR DES COMPTES ATTENTIFS AUX ALLOCUTIONS

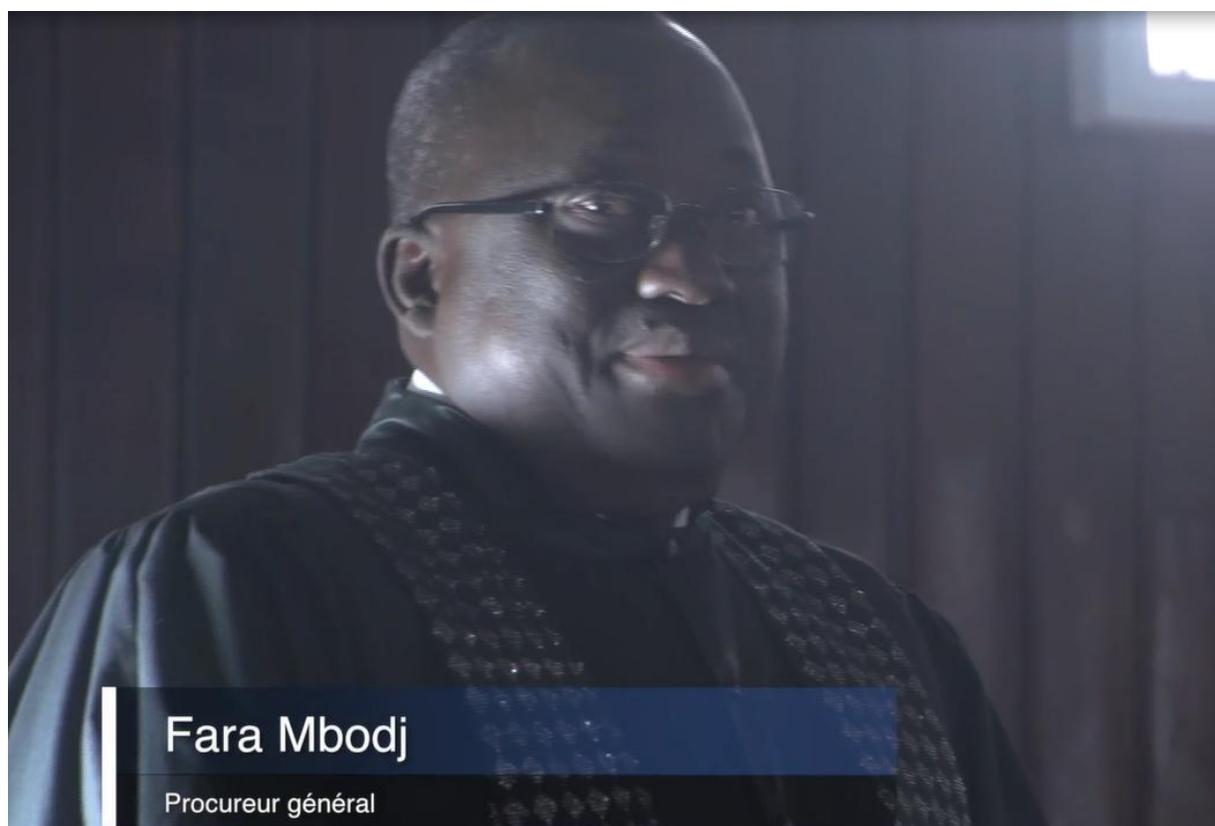
EXTRAIT DES REQUISITIONS DU PROCUREUR GENERAL

Après avoir passé en revue les différents textes qui donnent désormais une cohérence d'ensemble à la réforme de la Cour initiée depuis 2012, le Procureur Général a identifié des questions dont le règlement conduit au parachèvement de ladite réforme. Il a également réitéré la disponibilité du Parquet général à collaborer.

« L'effectivité du cadre juridique rénové et quasi achevé dépend de la résolution des problèmes liés à la lancinante question des sous effectifs à la Cour et à l'achèvement dans les meilleurs délais des travaux de construction du siège de la Haute juridiction.

La réforme doit être parachevée par :

- ☞ l'accélération des procédures de recrutement des magistrats ;
- ☞ l'internalisation formelle des normes internationales de contrôle ;



- ☞ La consécration sans équivoque des règles et principes du procès équitable et le renforcement des droits des justiciables de la Cour ;
- ☞ l'amorçage d'un dialogue inconditionnel avec les autres organes de contrôle afin de constituer une coalition plus forte dans la lutte contre la fraude et la corruption. »

Le ministère public, tout en vous félicitant, vous dit solennellement la disponibilité du parquet général à contribuer, au regard des moyens qui sont mis à sa disposition, à la qualité des travaux de la Cour. Plus que par le passé, il continuera à maintenir le pont avec le siège et veillera à toujours apporter sa pierre à la consolidation des acquis d'une juridiction au sein de laquelle le respect à accorder au droit ne sera pas un simple slogan. »

EXTRAITS DE L'ALLOCATION DU PRESIDENT DE LA CEP

« Nous avons confiance en vous »

Le Président de la CEP a relevé dans son allocution les nouvelles missions de la Cour en lien avec l'internalisation des directives de deuxième génération de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) et la confiance de la Cour en son nouveau Président.

« Les nouvelles missions de la Cour résultant de cette orientation devraient être bien prises en charge sous votre direction. En effet, vous êtes membre du Réseau des Praticiens des Finances publiques et Expert référent sur les nouvelles Directives de l'UEMOA et de la CEMAC. A ce titre, vous êtes au cœur de cette réforme qui, sans remettre en cause le jugement des comptes ou le contrôle de la gestion, incline notre institution à accorder une attention accrue à l'audit de performance et à l'évaluation des politiques et programmes publics.



Votre nomination pour assurer les fonctions de Premier Président de la Cour des comptes suscite de réels espoirs. L'attente la mieux partagée au sein de la Cour est qu'un bond qualitatif dans ses travaux est à maturité pour accroître sa crédibilité. C'est le sens de la vision déclinée dans notre plan stratégique en cours de mise en œuvre : « une Cour des comptes bénéficiant d'une crédibilité considérablement renforcée par une gouvernance interne performante et une qualité de production plus relevée ». L'ambition de relever et de renforcer la crédibilité de notre institution est ainsi clairement déclinée. Les deux stratégies qui interpellent l'ensemble de la Cour et, en tout premier lieu, son Premier Président, pour sa réalisation sont tout aussi clairement définies : **une gouvernance interne irréprochable et une production quantitativement plus soutenue et qualitativement améliorée (...)**.

Quant à notre confiance en vous, elle est enracinée dans notre foi à votre attachement à trois valeurs phares de vos nouvelles fonctions : l'indépendance, la rigueur et le sens des responsabilités. Nous avons décelé, tout au long de notre compagnonnage, ces qualités en vous. »

LA CEREMONIE EN IMAGES











Supervision : Secrétaire Général de la Cour

Conception : Communication & Documentation-Archives